



**ARRETE N° 2025-100
OUVERTURE ET REGLEMENTATION DE L'aire de Jeux publique située
CHEMIN DE BRUE – 74141 MASSONGY**

Le Maire de la commune de Massongy,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les normes de sécurité NF EN 1176 et NF EN 1177,

Vu les résultats du contrôle technique réalisé par l'entreprise APAVE,

ARRETE

Article 1. Ouverture de l'aire de jeux :

L'aire de jeux située « Chemin de Brue » est ouverte au public à compter du 23 décembre 2025.

Article 2. Horaires d'ouverture :

L'accès à la plaine de jeux sera interdit à toute personne extérieure au service les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30 pendant toute la période scolaire.

Article 3. Règles d'utilisation :

Les utilisateurs de l'aire de jeux sont tenus de respecter les consignes de sécurité affichées sur place. Tout comportement dangereux ou non conforme aux règles de sécurité est interdit.

Article 4. Information du public :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune. Une copie sera également affichée à l'entrée de l'aire de jeux.

Article 5 : Madame le Maire de la commune de Massongy,

Madame la responsable des services techniques

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Douvaine,

Police pluri-communale de Sciez

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Massongy, le 23 décembre 2025

Le Maire,
Sandrine DETURCHE

Affiché le 23/12/2025

